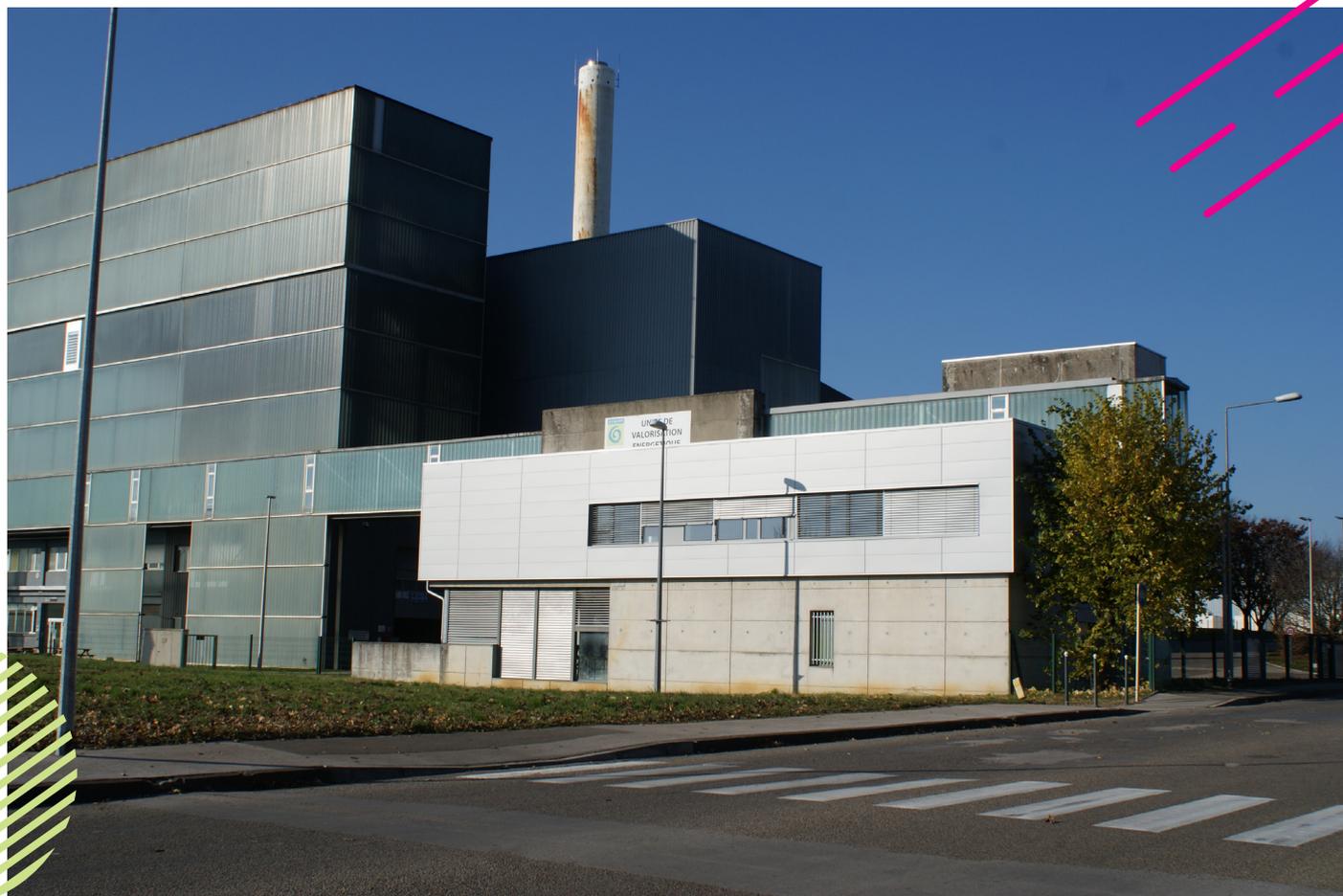


# Dossier de presse



## Fermeture du plus ancien des deux fours de l'Unité de Valorisation Énergétique

Vendredi 14 janvier 2022



# Le SYBERT en quelques mots

Le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets est un établissement public qui gère les déchets de ses trois communautés membres : Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, Communautés de communes Loue Lison et Communauté de communes du Val Marnaysien. Celles-ci ont gardé la compétence « collecte » des déchets et ont transféré la partie « traitement » au SYBERT.

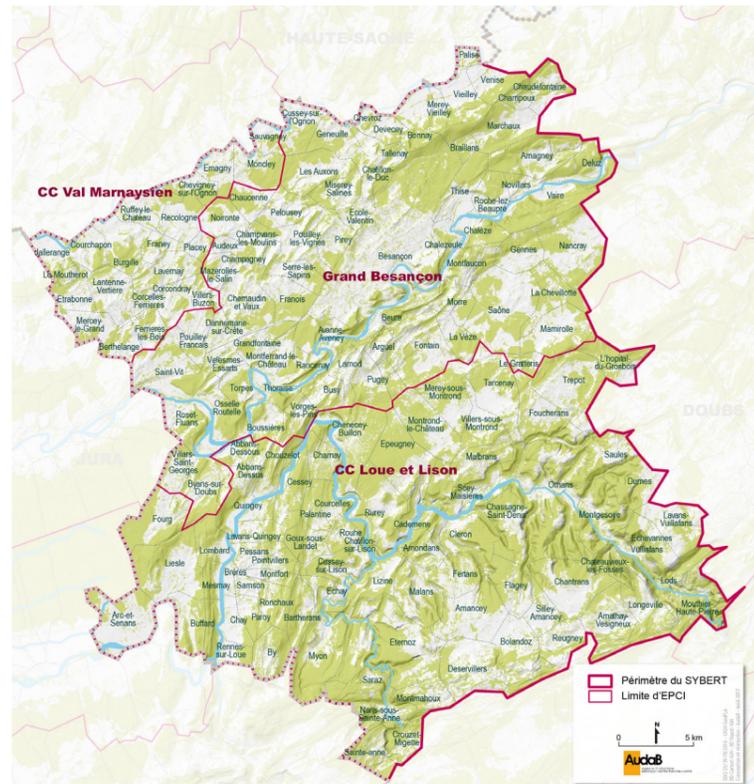
Pour cela, il dispose de plusieurs équipements :

- un centre de tri pour des déchets ménagers recyclables
- une installation de tri-massification pour trier les encombrants des déchetteries et les envoyer vers des usines de recyclage
- une usine d'incinération à valorisation énergétique pour les déchets ménagers et assimilés
- 16 déchetteries (gardiennage et évacuation des déchets)
- 12 chalets de compostage et 1 site de compostage collectif de quartier
- 310 sites de compostage en pied d'immeuble

Au-delà de sa compétence « traitement », le SYBERT mène des actions de :

- prévention par la sensibilisation à la réduction des déchets
- développement du compostage individuel et collectif de quartier

Le SYBERT couvre un territoire de 163 communes soit 225 000 habitants (environ la moitié de la population du département du Doubs).



# L'Unité de Valorisation Énergétique

## Une installation cinquantenaire

Sa construction a en effet débuté en 1969 par la Ville de Besançon. Sa mise en service date de 1971 avec deux fours d'incinération. Chacun disposait d'une capacité d'incinération de déchets de 2,1 tonnes par heure (t/h), et était équipé d'un système de récupération thermique. La chaleur créée permettait alors d'alimenter le réseau de chauffage urbain de Planoise.

Une troisième ligne a vu le jour en 1976 pouvant brûler 3 t/h. La capacité totale était alors de 7 t/h soit 50 500 t/an.

À l'initiative de la Ville de Besançon, l'usine d'incinération a subi de 1998 à 2002 d'importantes opérations de modernisation :

- construction d'un quatrième four en 2002, de 4 t/h, accompagné d'un système de co-génération. Il a pour avantage de livrer davantage de chaleur, de produire de l'électricité mais aussi de pouvoir incinérer les boues de station d'épuration. Sa mise en service entraînera cette même année l'arrêt des deux lignes de 1971

- mise aux normes du traitement des fumées du four mis en service en 1976

- mise en place d'un dispositif de captation des dioxines dans les fumées sur les deux fours de l'installation.



Bibliothèque municipale de Besançon, Photographies de L'Est Républicain (Bernard Faille), Ph 40665



Bibliothèque municipale de Besançon, Photographies de L'Est Républicain (Bernard Faille), Ph 40673

La capacité maximale d'incinération est alors portée à 59 600 t/an d'ordures ménagères et assimilés, et à 3 000 t/an de boues de station d'épuration.

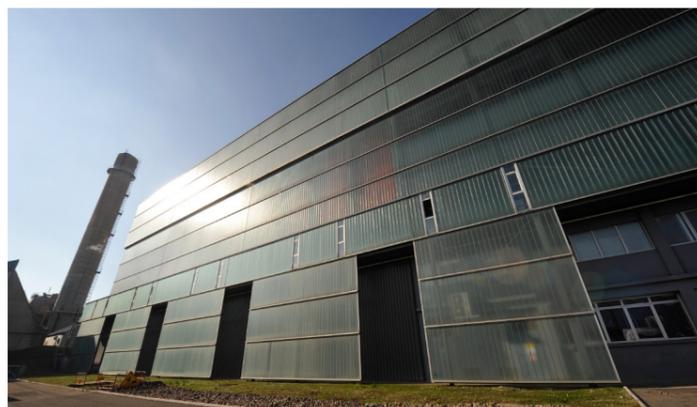
L'énergie récupérée sur la combustion des déchets représente environ 30 % des besoins annuels du réseau de chauffage urbain placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon, puis de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole.

# L'Unité de Valorisation Énergétique (suite)

## Des travaux de modernisation réguliers

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la compétence traitement des déchets a été transférée au SYBERT qui à cette occasion est devenue responsable de l'Unité de Valorisation Énergétique et donc de son arrêté d'autorisation d'exploiter, de son bon fonctionnement et de son évolution. Son exploitation est assurée par un prestataire dans le cadre d'un marché de service.

En 2005, l'unité a de nouveau connu des travaux de mise aux normes, suivis en 2006 de la mise en place d'un traitement complémentaire des oxydes d'azote sur le four de 2002. En 2009, cet équipement a été déployé sur la ligne de 1976 et la mesure en semi-continu des dioxines a été mise en place sur la ligne de 2002 puis sur celle de 1976 en fin d'année 2013.



En 2014, l'usine est classée en Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de déchets au regard de sa performance énergétique.

En 2015, l'ensemble du dispositif des analyses de rejets atmosphériques de la ligne de 2002 est modernisé ainsi que la supervision de pilotage des installations.

Crédits : Jack VARLET / 2013

En 2019, six mois d'arrêt de ligne ont été nécessaires pour réaliser des travaux de modernisation sur la ligne de 2002 :

- remplacement de la grille refroidie à l'eau par une grille classique refroidie à l'air, pour assurer une meilleure disponibilité opérationnelle
- intégration d'un module supplémentaire de traitement des oxydes d'azote pour atteindre notamment l'objectif fort voulu par le SYBERT de 50 mg/Nm<sup>3</sup> au niveau des rejets gazeux de l'installation
- traitement à l'inconel de la chaudière et installation d'équipements de récupération de chaleur supplémentaire afin d'augmenter la performance énergétique et la fiabilité de la ligne
- remise à neuf du système d'incinération des boues de la station d'épuration
- déplacement de la salle de conduite et amélioration de l'ergonomie des postes de travail
- restructuration et sécurisation de la distribution électrique du site
- modification du traitement des mâchefers (suppression du déferraillage sur site pour des raisons de sécurité du personnel).

# Des performances qui conduisent à la fermeture du plus ancien des deux fours

Au fil des années, la Ville de Besançon et le SYBERT, via ses adhérents, ont choisi de mettre en œuvre une politique de réduction de la production de déchets de leurs habitants. Ainsi, grâce aux actions de prévention, à la sensibilisation au tri des déchets, à la mise en place de la redevance incitative et à l'entrée en vigueur des extensions des consignes de tri dès 2016, le tonnage des ordures ménagères résiduelles a progressivement baissé. Il est ainsi passé de 53 054 tonnes en 2004 à 30 701 en 2020.

C'est pourquoi, en fin d'année 2016, suite à un diagnostic et à l'analyse de différentes solutions quant au devenir de l'UVE, les élus du SYBERT ont pris la décision de fermer la ligne de 1976 en fin d'année 2021. D'importants travaux de restructuration seront alors menés afin de fiabiliser la ligne de 2002 et d'assurer son fonctionnement pour les années à venir :

- démantèlement des lignes historiques de 1971 et de la ligne de 1976 ainsi que la déconstruction des structures de génie civil associées
- reprise de l'ensemble des circulations du site
- modification du cheminement des mâchefers de la ligne de 2002
- mise en conformité dans le cadre du Bref (Best références : Meilleures Techniques Disponibles).

## Une dynamique à poursuivre

Mais cela implique que la capacité d'incinération du territoire va se retrouver restreinte dès 2022, d'où la nécessité de voir encore baisser le poids de la poubelle grise.

Le SYBERT a mené au printemps 2021 une caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) de ses habitants appelé MODECOM. Celle-ci a révélé que 63% de ces déchets sont valorisables – emballages à jeter dans le bac jaune, déchets alimentaires à composter, objets à déposer en déchetteries – ou évitables : aliments encore sous emballages, restes de repas non consommés, textiles sanitaires jetables qui peuvent être remplacés par du réutilisable ...



Crédits : Denis Maraux

Si tous les déchets étaient jetés dans les bonnes filières, il ne resterait plus que **51 kg d'OMR** par an et par habitant sur le territoire du SYBERT contre 136 actuellement.

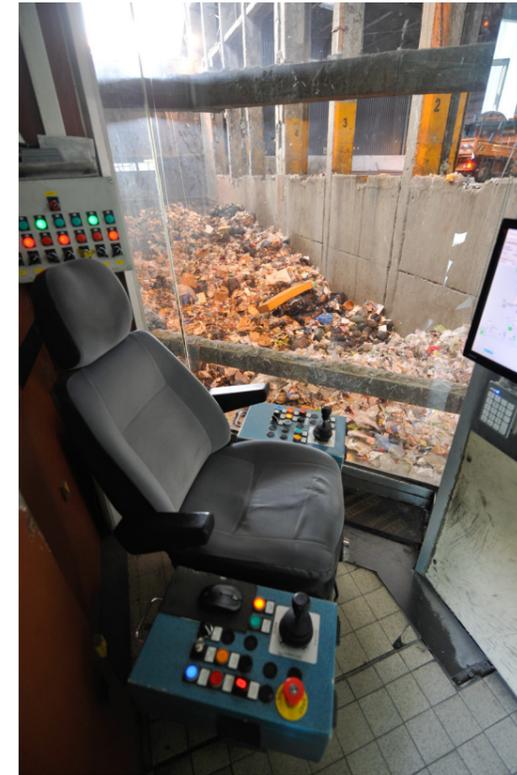
# Dates clés de l'UVE



Crédits : Gabriel Vieille

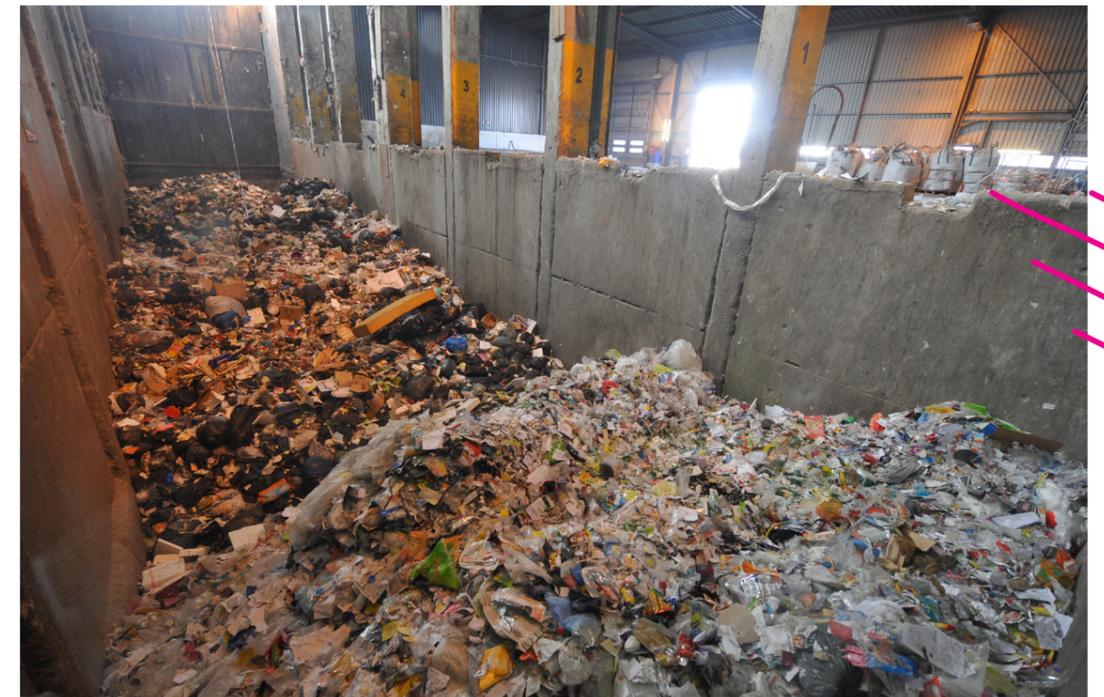
- **1969** : première pierre
- **1971** : construction de l'usine d'incinération par la Ville de Besançon, mise en service des 2 premières lignes avec récupération d'énergie thermique
- **1976** : mise en service d'une troisième ligne avec récupération d'énergie thermique
- **1998** : fonctionnement alternatif des 2 premières lignes et ligne de 1976 en continu
- **2002** : mise en service d'une nouvelle ligne de 4t/h avec valorisation thermique et électrique. Arrêt des deux lignes de 1971
- **2004-2006** : première mise en conformité de l'installation suite à la parution de l'Arrêté ministériel du 20 septembre 2002
- **2009** : mesure en semi-continu de la dioxine avant l'obligation réglementaire (2014)
- **2019** : travaux de rénovation sur la ligne de 2002 et installation d'un traitement des oxydes d'azote complémentaire pour tenir les 80 mg/Nm<sup>3</sup>
- **2022** : arrêt de la ligne de 1976 et déconstruction des 3 lignes historiques

# Évolution des tonnages d'OMR traitées à l'UVE



Crédits : Jack Varlet

- 2004** : 53 054 tonnes
- 2008** : 50 090 tonnes
- 2010** : 46 351 tonnes
- 2015** : 35 107 tonnes
- 2020** : 30 701 tonnes



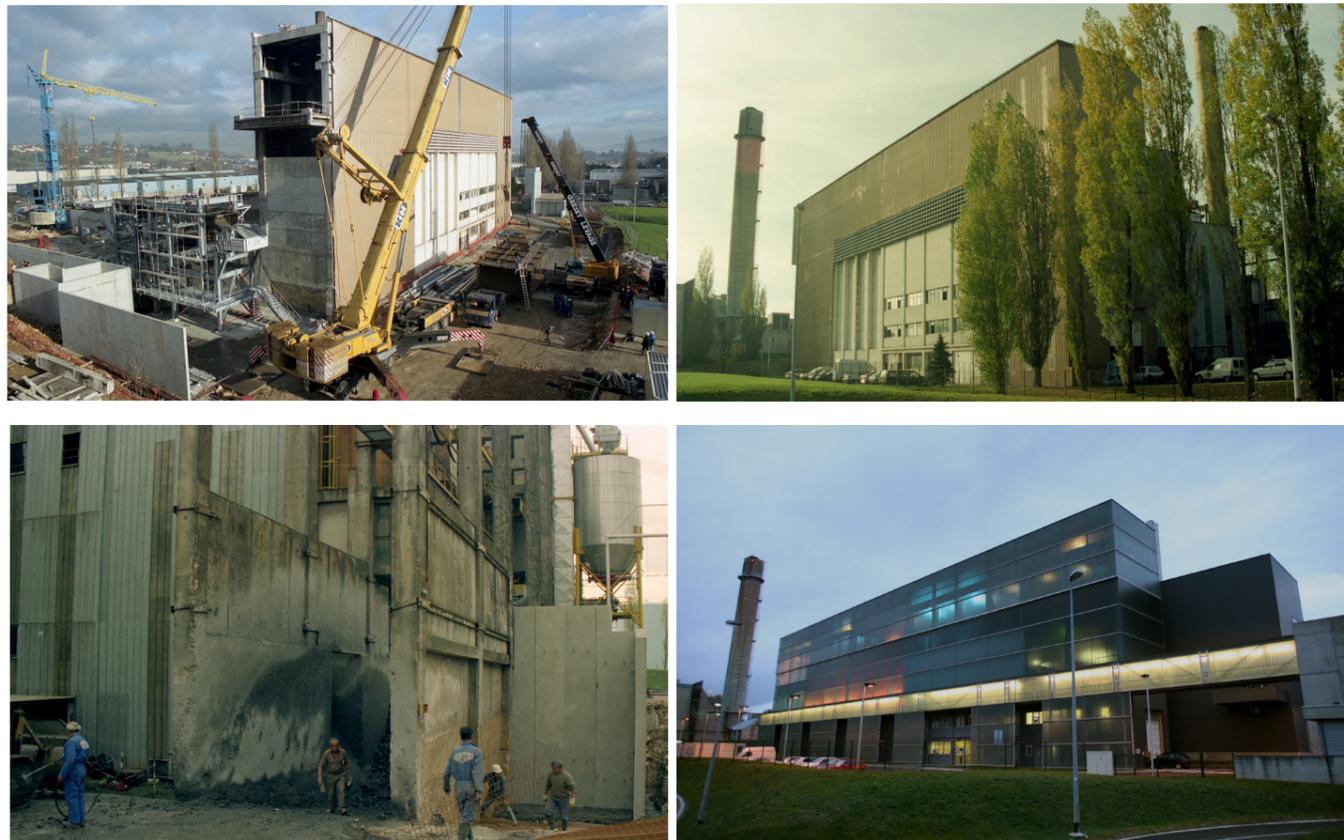
Crédits : Jack Varlet

# Pour aller plus loin

Plus d'informations sur l'Unité de Valorisation Énergétique sur notre site, sybert.fr :  
[https://www.sybert.fr/que\\_faire\\_de\\_mes\\_dechets/dechets-menagers-residuels/l\\_usine\\_d\\_incineration/](https://www.sybert.fr/que_faire_de_mes_dechets/dechets-menagers-residuels/l_usine_d_incineration/)

Vidéo de l'historique de l'UVE pour les voeux 2022 du SYBERT :  
[https://www.youtube.com/watch?v=SJ0M\\_MZwJ-c](https://www.youtube.com/watch?v=SJ0M_MZwJ-c)

Le fonctionnement de l'UVE en images :  
<https://www.sybert.fr/wp-content/uploads/2019/12/Panneaux-Fonctionnement-UVE-2019-compress%C3%A9-web.pdf>



## Contact

Pour toutes demandes de photos ou d'informations complémentaires :

**Florine MARTET, chargée de communication**

03 81 87 89 34 - [communication@sybert.fr](mailto:communication@sybert.fr)



4 rue Gabriel Plançon - La City  
25043 Besançon Cedex  
03 81 21 15 60  
[contact@sybert.fr](mailto:contact@sybert.fr)  
[www.sybert.fr](http://www.sybert.fr)

